

Agence Régionale de Santé Île-de-France

Liberté Égalité Fraternité

# Appel à projets 2024



à destination des collectivités territoriales d'Île-de-France

Quatrième plan régional santé environnement Île-de-France

Cet appel à projets est proposé par l'Agence régionale de santé avec le concours de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

#### **Table des matières**

LE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT	1
INEGALITES ENVIRONNEMENTALES DE SANTE	3
LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	5
Accompagnement financier des projets	5
Volet 1 : Réduction des inégalités environnementales de santé au travers des outils et projets d'aménagement urbain	
Volet 2 : Actions en direction des occupants de logements dégradés pour leur donner les moyens d'agir pour préserver leur santé et améliorer leurs conditions d'habitat	6
Volet 3 : Actions de prévention vis-à-vis des risques émergents liés au changement climatique	. 7
Volet 4 : Développer une dynamique « Une seule santé » associant les professionnels de santé humaine, de santé animale et de la préservation des écosystèmes dans le cadre d'un projet de territoire	е
Accompagnement méthodologique des projets	9
Recours à l'expertise des pilotes d'action du PRSE4	9
Acculturation et application de la participation citoyenne	9
CRITERES DE RECEVABILITE ET MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES	11
Conditions de candidature	11
Lancement et durée du projet	11
Soutien financier	11
Communication	11
Dépôt du dossier de candidature	12
Conventionnement	12
Contact	12
RESSOURCES MOBILISABLES	13

## LE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT

Le PRSE est un document stratégique établi tous les 5 ans pour mettre en œuvre des actions répondant aux grands enjeux régionaux en santé environnement.

Déclinaison du 4<sup>e</sup> Plan national santé environnement, dont il reprend les grandes orientations, le PRSE4 est élaboré par le préfet de région, l'Agence régionale de santé et la Région Île-de-France en associant une grande diversité d'acteurs régionaux : collectivités locales, services de l'État, associations, professionnels de santé, acteurs de la surveillance environnementale...

Le PRSE4 Île-de-France a été adopté en juin 2024. Sa mise en œuvre s'étendra jusqu'à fin 2028.

Ce plan agit en complémentarité des grands plans sectoriels et des politiques publiques mis en œuvre (Projet régional de santé, Plan de protection de l'atmosphère, Schéma directeur de la région Île-de-France, Schéma régional climat air énergie...).

Le PRSE 4 s'organise autour de 16 priorités régionales, elles-mêmes déclinées en 53 fichesactions.

Globalement, le PRSE4 a pour ambitions de :

- Réduire les expositions humaines aux polluants les plus préoccupants et améliorer la surveillance et les connaissances concernant les polluants émergents
- Prendre en considération les conséquences du changement climatique sur les facteurs environnementaux et leur impact sur la santé du vivant
- Mieux intégrer les enjeux de santé environnement dans les politiques publiques d'aménagement, de logement et d'hébergement;
- Informer, sensibiliser et favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs, citoyens, élus, collectivités et professionnels, à ces enjeux cruciaux.

Réduire les expositions humaines aux facteurs environnementaux préoccupants, renforcer leur surveillance et améliorer les connaissances

Priorité 1 : Réduire les expositions chimiques des plus jeunes (nourrissons, enfants, adolescents)

Prorité 1: Heduire les expositions chimiques des plus jeunes inournissons, enfants, adolescents) Priorité 2: Développer et coordonner les systèmes de surveillance et d'alerte des pollens et de moisissures dans l'air extérieur Priorité 3: Minimiser les expositions alimentaires aux substances préoccupantes pour la santé Priorité 4: Développer des indicateurs complémentaires aux paramètres réglementaires pour mieux caractériser les effets de l'exposition à la pollution atmosphériques et sonores Priorité 5: Promouvoir la recherche scientifique portant sur les facteurs environnementaux préoccupants et l'exposome

Anticiper les effets du changement climatique et adapter les politiques de prévention et de sécurité sanitaire

Priorité 6 : Identifier les vulnérabilités des territoires et promouvoir l'adaptation au changement climatique afin de limiter ses impacts sur la santé
Priorité 7 : Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l'expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine Priorité 8 : Anticiper et réduire les impacts sur la santé des différents usages de l'eau

Intégrer les enieux de santé environnement dans les politiques publiques d'aménagement et de logement, dans une perspective de réduction des inégalités environnementales de santé

Priorité 9 : Favoriser l'intégration, dans la conception et la mise en œuvre des politiques et projets d'aménagement du territoire, des outils et méthodes permettant de rendre effectifs les principes d'urbanisme favorable à la santé
Priorité 10 : Favoriser les démarches participatives dans le cadre des projets d'aménagement Priorité 11 : Renforcer les politiques de lutte contre le mai-logement et son impact sanitaire Priorité 12 : Adapter les projets d'aménagement urbain pour tenir compte de la compatibilité des usages avec la qualité des sols

Accompagner les citoyens, les professionnels de santé, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, pour agir face aux problématiques de santé environnementale

Priorité 13 : Permettre aux citovens d'adapter leurs comportements en fonction de leur exposition environnementale

Priorité 14 : Renforcer le parcours de formation des professionnels Priorite 14: Reflicite le parcours de l'inflation des processionnes de santé dans le domaine de la santé environnementale Priorité 15: Développer les actions de prévention et d'éducation en santé environnement à l'attention des publics sensibles Priorité 16: Former et outiller les collectivités territoriales pour développer

des réponses locales aux expositions environnementales

L'élaboration du PRSE4 a été guidée par les principes suivants :

- Une approche élargie des **enjeux de santé environnement intégrant le concept « une seule santé »** afin de prendre en compte la santé animale, la santé des végétaux et le fonctionnement des écosystèmes dans l'identification des problématiques et des solutions.
- ⇒ La prise en compte et l'anticipation des **effets du changement climatique** sur les facteurs environnementaux et les expositions de la population.
- ➡ Une déclinaison des actions à différentes échelles et formes de collectivités territoriales au travers de dispositifs d'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets locaux, financiers ou méthodologiques.
- ➡ Une vigilance quant à la portée des actions proposées dans le plan pour participer à la réduction des inégalités de santé, induites par des expositions environnementales différenciées selon les territoires ou selon les catégories sociales.
- ⇒ Un accès et un développement des actions de formation des acteurs de terrain (professionnels de santé, élus, agents des collectivités territoriales, associations...).
- ➡ Une volonté de permettre à chacun de disposer des connaissances nécessaires pour appréhender les enjeux de santé environnement et de renforcer les compétences et la participation des citoyens.

#### Les collectivités territoriales constituent les piliers de la mise en œuvre du PRSE4.

Elles seront sollicitées pour relayer et démultiplier les actions du PRSE4 en les adaptant aux spécificités de leurs territoires et de leurs populations. Pour les accompagner dans cette démarche, elles seront bénéficiaires de différents outils (guides, référentiels, cartographies et indicateurs, sites de ressources...) et d'actions de formation et sensibilisation aux différents enjeux et outils mis à leur disposition pour qu'elles puissent mener des diagnostics sur leur territoire et développer des réponses adaptées à leurs besoins.

Le présent appel à projets vise à soutenir les initiatives locales de déploiement d'actions de prévention et de sensibilisation aux enjeux de santé environnement, de réduction des inégalités de santé liées aux expositions environnementales et d'adaptation aux nouveaux risques sanitaires induits par le changement climatique, avec une attention particulière aux enjeux de participation et de co-construction.

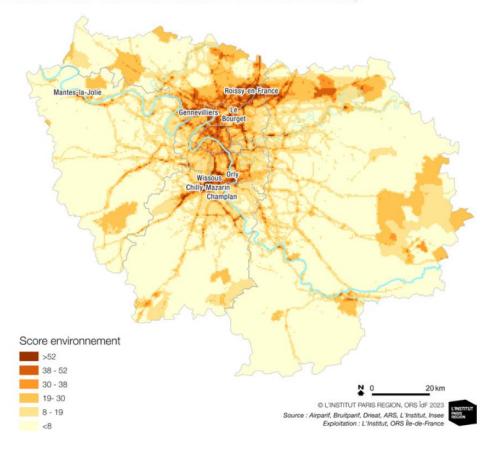
Le 4<sup>ème</sup> Plan régional santé environnement est consultable sur le site : <a href="https://www.ile-de-france.prse.fr/">https://www.ile-de-france.prse.fr/</a>

## INEGALITES ENVIRONNEMENTALES DE SANTE

Les expositions environnementales ne sont pas uniformément réparties sur le territoire francilien et ne touchent pas de manière homogène toutes les catégories de population.

En effet, des situations de cumul d'expositions environnementales sont identifiées en Île-de-France. L'Observatoire régional de santé Île-de-France a développé dans le cadre du PRSE un outil cartographique mettant en évidence les situations de cumul d'exposition en fonction de l'intensité de l'exposition<sup>1</sup>, à l'aide d'un score de 0 à 100 calculé pour chacune des 50 000 mailles de 500 mètres de côté qui constituent l'Ile-de-France.

## CARTE DES CUMULS D'EXPOSITION AUX NUISANCES ET POLLUTION (SCORE D'ENVIRONNEMENT À LA MAILLE 500 M × 500 M)

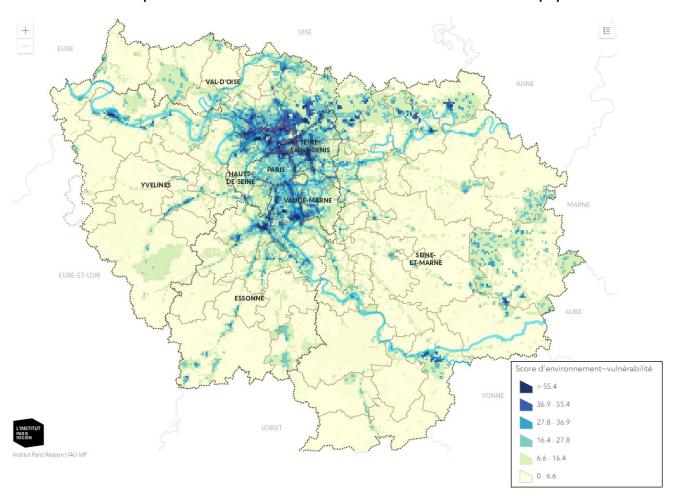


<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'outil cartographique est accessible librement sur le site de l'ORS : <a href="https://www.ors-idf.org/cartes-donnees/multi-expositions-environnementales/">https://www.ors-idf.org/cartes-donnees/multi-expositions-environnementales/</a>

La méthodologie d'élaboration du score d'exposition environnementale est décrite dans le document téléchargeable : <a href="https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/cumuls-dexpositions-environnementales-en-ile-de-france-un-enjeu-de-sante/">https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/cumuls-dexpositions-environnementales-en-ile-de-france-un-enjeu-de-sante/</a>

De plus, les populations exposées présentent des sensibilités et des dispositions sociales différentes, altérant leur capacité à faire face à ces expositions. Le score environnemental a donc été combiné à des critères de sensibilité (liés à l'âge et à l'état de santé) et de difficultés à faire face (liés aux conditions sociales de la population) des populations pour produire le score environnement-vulnérabilité, également établi de 0 à 100.

#### Carte du cumul d'expositions environnementales combiné à la vulnérabilité de la population



Même si les collectivités territoriales ne disposent pas des moyens pour agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux, elles disposent cependant à leur niveau de différents leviers pour réduire certaines expositions environnementales, soit en agissant sur les émissions (en favorisant par exemple les mobilités douces), soit en limitant les expositions de la population (création de rues scolaires par exemple)) en concentrant leurs actions sur les territoires plus touchés et vers les populations les plus vulnérables, notamment à l'aide de leurs outils de planification et de programmation urbaine.

L'appel à projets PRSE4 vise à favoriser l'émergence de projets de réduction des inégalités de santé liées aux expositions environnementales en se saisissant des opportunités à agir de ces collectivités: un programme d'aménagement du territoire (dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, réaménagement d'une cour d'école...), une révision d'un plan local d'urbanisme, le renouvellement du contrat local de santé...

## LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets accompagne les collectivités territoriales dans leur engagement en faveur de la santé-environnement à travers la mise en œuvre des priorités du 4<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement (PRSE4) sous la forme de deux types de soutien :

### Accompagnement financier des projets

Le soutien financier est assuré par l'Agence régionale de santé pour les projets portant sur un des 4 volets suivants :

Volet 1 : Réduction des inégalités environnementales de santé au travers des outils et projets d'aménagement urbain

Références PRSE4: fiche-action 9.3

IMPORTANT: ce volet est réservé aux territoires concernés par un cumul d'exposition environnementale associée à une vulnérabilité de la population. Ces territoires sont définis à partir de la cartographie de multi-exposition environnementale créée par l'Observatoire régional de santé (cf. chapitre précédent). Ne sont retenues comme éligibles à ce volet, que les communes dont au moins une des mailles qui la constituent atteint ou dépasse le score combiné environnement-vulnérabilité de 37 sur 100 (la population des mailles dépassant le score de 37 représente au total 10% des habitants de l'Ile-de-France, correspondant à la population francilienne combinant la plus forte exposition environnementale et la plus grande vulnérabilité). La liste des communes répondant à ce critère est disponible dans l'annexe 1 du cahier des charges. Le projet soutenu doit concerner au moins partiellement les zones les plus impactées par les expositions environnementales et bénéficier en priorité aux populations vulnérables.

o Réduction des expositions environnementales de population sensible ou vulnérable dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain déjà programmées

L'accompagnement prend la forme d'un soutien financier visant à conduire avec les compétences internes ou par l'intermédiaire d'un prestataire externe des études (urbanisme favorable à la santé, étude d'impact en santé...) pour caractériser le cumul d'expositions environnementales et les populations vulnérables concernées, définir les adaptations à apporter au projet d'aménagement urbain pour réduire efficacement les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, établir les modalités d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place

<u>Exemples de projets concernés par ces études</u>: désimperméabilisation des cours d'école; réaménagement des abords et accès aux établissements scolaires et d'accueil des jeunes enfants; création d'un jardin partagé ou d'un espace vert; lutte contre les îlots de chaleur urbains; intégration des enjeux d'exposition à la pollution de l'air et au bruit des transports dans des projets résidentiels; accompagnement d'opérations de renouvellement urbain...

 Révision du plan local d'urbanisme intégrant la santé et la réduction des expositions environnementales dans ses objectifs

L'accompagnement prend la forme d'un soutien financier à l'approfondissement du diagnostic local et à l'identification des leviers réglementaires à utiliser pour atteindre les objectifs de réduction des inégalités de santé associées aux expositions environnementales

<u>Exemples de projets éligibles</u> : Révision des PLU, PLU intercommunaux, PCAET, chartes des PNR

Volet 2 : Actions en direction des occupants de logements dégradés pour leur donner les moyens d'agir pour préserver leur santé et améliorer leurs conditions d'habitat

Références PRSE4: fiche-action 11.2

Ce volet de l'appel à projets s'inscrit dans la dynamique initiée par l'ARS avec le programme de travail de l'« Alliance régionale pour la santé par le logement »² qui associe divers acteurs du logement d'Île-de-France. Ce programme vise à mettre en place les actions de l'axe 6 du schéma régional de santé du Projet Régional de Santé 2023-2028³ portant sur la réduction des inégalités de santé liées au logement.

 Développement d'outils à destination des acteurs intervenant auprès des publics cibles dans une démarche d'aller-vers

L'accompagnement financier couvre les moyens humains nécessaires à la création des outils (supports papier, supports dématérialisés), à la formation et à la mobilisation des acteurs qui devront les déployer sur le terrain

<u>Exemples de projets éligibles</u>: création et animation d'ateliers en pied d'immeuble, construction et déploiement d'une formation à l'attention des équipes sociales et de proximité des bailleurs sociaux ou des syndics d'immeubles dans les copropriétés en difficulté, documentation sur les risques et la détection des signes d'impact sur la santé mentale des occupants des habitats dégradés...

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.iledefrance.ars.sante.fr/retour-sur-le-lancement-de-lalliance-regionale-pour-la-sante-par-le-logement

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.iledefrance.ars.sante.fr/publication-du-prs-2023-2028

 Création de supports à l'attention des occupants des logements pour les informer sur les risques pour leur santé, les mesures de prévention, leurs droits, les aides au financement des travaux d'amélioration de l'habitat...

L'accompagnement financier couvre les moyens humains nécessaires à la création des supports et à leur diffusion au public cible, en veillant systématiquement à leur traduction en plusieurs langues et en mode facile à lire et à comprendre (FALC).

<u>Exemples de projets éligibles</u> : élaboration et diffusion de documents d'information, de supports vidéo, mise en place d'un soutien dans les démarches des occupants de logement...

 Co-construction d'actions de prévention des risques liés au logement avec les habitants en passant par les réseaux communautaires pour leur diffusion afin de sensibiliser le public

L'accompagnement financier couvre les moyens humains nécessaires à l'organisation d'ateliers et à l'animation des groupes d'habitants.

<u>Exemples de projets éligibles</u>: Actions de prévention ciblant les habitants par le biais des réseaux de soutien locaux (amicale de locataires, groupes de quartier, clubs sportifs, maisons des jeunes et de la culture) prenant la forme d'ateliers participatifs, de plateformes numériques locales, mise en place de campagnes de sensibilisation dans des lieux d'affluence (marchés, brocantes...).

# Volet 3 : Actions de prévention vis-à-vis des risques émergents liés au changement climatique

Références PRSE4: fiches-action 7.2, 7. et 7.4

O Actions de prévention des risques associés aux tiques, aux moustiques, aux chenilles processionnaires, aux pollens allergisants dont l'ambroisie. Le soutien financier porte sur le développement des outils et actions de communication vers le grand public ou des populations cibles en raison de leur exposition et/ou de leur vulnérabilité.

<u>Exemples de projets éligibles</u>: création et installation de panneaux d'information et de sensibilisation des usagers des espaces verts, forestiers, naturels; élaboration de supports d'information sous différents formats et langues, en mode FALC; organisation d'ateliers à l'attention du grand public, soutien à la mise en œuvre d'une fiche-action du contrat local de santé en favorisant une approche de mobilisation communautaire...

Volet 4 : Développer une dynamique « Une seule santé » associant les professionnels de santé humaine, de santé animale et de la préservation des écosystèmes dans le cadre d'un projet de territoire

Références PRSE4: fiche-action 16.2

 Développement d'une démarche « une seule santé » dans le cadre du contrat local de santé (CLS)

Le soutien financier porte sur la structuration, l'animation du dispositif d'échange entre les professionnels de santé humaine et animale et des acteurs de préservations de la biodiversité et des écosystèmes, devant aboutir à la réalisation d'une première action concrète sur le territoire de la collectivité.

<u>Exemples de projets éligibles</u>: création d'une instance locale d'échange entre les acteurs du territoire des « 3 santés » et mise en œuvre d'une action commune (sensibilisation à l'antibiorésistance, prévention des zoonoses et maladies vectorielles...)

 Mener une action de sensibilisation autour des enjeux « une seule santé » à l'attention du grand public ou de publics cibles intégrant les enjeux pour la santé humaine, animale et des écosystèmes

L'aide financière est attribuée pour élaborer l'action de sensibilisation (outils et moyens de communication, de diffusion), l'organisation et animation des évènements associés (déambulations, ateliers, interventions en classe...)

<u>Exemples de projets éligibles</u>: action de sensibilisation pour réduire l'usage et mettre en œuvre les bonnes pratiques pour l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides, en espaces intérieurs ou extérieurs ; animation d'expositions et d'ateliers dans les écoles sur les bons gestes à adopter pour protéger sa santé tout en respectant la biodiversité...

## Accompagnement méthodologique des projets

#### Recours à l'expertise des pilotes d'action du PRSE4

En fonction des besoins qu'ils exprimeront et des thématiques traitées, les porteurs des projets retenus pourront solliciter l'appui des partenaires du PRSE4 en charge du pilotage des actions pour bénéficier de leur expertise au cours de la mise en œuvre de leur projet (définition d'un cahier des charges pour le choix d'un prestataire, mise en relation avec des partenaires, relecture des productions...).

Acteurs mobilisables (liste non exhaustive): EKOPOLIS, ORS, FREDON, DRIEAT, réseau ÎSEE

Les porteurs de projets pourront bénéficier de séances d'information organisées par ces acteurs.

#### Acculturation et application de la participation citoyenne

La participation citoyenne contribue à la réussite d'un projet, à son amélioration, à son appropriation et acceptation par la population. Elle permet de mieux adapter des projets d'aménagement urbain aux réalités vécues et aux attendus des usagers. La participation citoyenne permet de s'assurer que chacun dispose d'une information claire et compréhensible du projet, que les actions de sensibilisation, de prévention et de conseil sont bien adaptées aux différents niveaux de connaissance des sujets abordés.

En matière de santé publique, il est encouragé de s'appuyer sur les démarches communautaires en santé afin d'intégrer les besoins des usagers et contribuer à la réduction des inégalités de santé.

Engager une démarche participative qualitative nécessite de structurer une stratégie pour clarifier les objectifs et le périmètre de la participation, identifier les publics cibles, mobiliser une diversité d'acteurs, faciliter le recueil des contributions et des espaces de dialogue entre concepteurs, décideurs, utilisateurs et rendre compte des décisions prises à l'issue des échanges.

Afin de guider les porteurs de projet dans la mise en œuvre d'une démarche participative, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) propose un parcours de sensibilisation et de formation-action à la carte :

#### Pour tous les candidats de l'Appel à projets PRSE4

#### > Acculturation et sensibilisation :

- Invitation à rejoindre le dispositif **Particip'Action**: réseau francilien piloté et animé par la DRIEAT en partenariat avec la Préfecture Île-de-France, le CEREMA et la Commission Nationale du Débat Public. Particip'Action propose des webinaires, ateliers méthodologiques ciblés, échanges de bonnes pratiques et ressources en ligne pour informer et guider les porteurs de projet dans la mise en œuvre de démarches participatives.
- Participation à un webinaire de sensibilisation

#### Pour les lauréats de l'Appel à projets PRSE4

#### ➢ Formation-Action

- Module de formation-action de 3 jours 1/2 : cadre réglementaire et enjeux, principales étapes de la participation, retours d'expériences, ateliers pratiques, rencontre terrain.

#### > Accompagnement individualisé

- Atelier d'incubation pendant 1 journée : partage et travail en groupe de son projet
- Accompagnement individualisé de 3 équipes lauréates parmi les plus matures pour s'engager dans une démarche participative. Mobilisation d'experts en concertation préalable pour proposer un appui individualisé stratégique et méthodologique qui permettra de préciser le cadre de la démarche participative, les publics concernés, le calendrier prévisionnel et les moyens à mettre en œuvre.

# CRITERES DE RECEVABILITE ET MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

#### Conditions de candidature

Le volet 1 de l'appel à projets est ouvert exclusivement aux communes figurant dans la liste de l'annexe 1 (communes dont au moins une maille présente un score combiné environnement-vulnérabilité supérieur ou égal à 37 dans la cartographie de l'ORS). Les intercommunalités peuvent également déposer un dossier pour ce volet 1, si le projet inclut une ou plusieurs communes figurant dans cette liste.

Les volets 2 à 4 sont accessibles aux collectivités territoriales d'Île-de-France suivantes : Communes, Établissements publics de coopération intercommunale, Établissements publics territoriaux, Syndicats mixtes de gestion des parcs naturels régionaux, Métropole du Grand Paris, Conseils départementaux.

En cas de candidature sur plusieurs volets de l'appel à projets, la collectivité territoriale dépose autant de dossiers que de volets abordés.

### Lancement et durée du projet

Les projets soumis par les collectivités territoriales candidates doivent être lancés avant le 30 juin 2025. Leur mise en œuvre peut s'étendre sur plusieurs années. Le dossier de candidature doit indiquer le calendrier prévisionnel de lancement et de mise en œuvre.

#### Soutien financier

Le plafond de la subvention accordée par l'ARS par projet est fixé à 50 000 euros.

Les projets sollicitant plus de 25 000 € de subvention de l'ARS devront comprendre une part de cofinancement.

#### Communication

La collectivité territoriale s'engage à mentionner le PRSE4 et l'ARS dans toutes ses actions de communication portant sur le projet bénéficiant du soutien financier de l'ARS.

Tous les documents et outils produits dans le cadre de ce projet intégreront de manière lisible les logos PRSE4 et de l'ARS.

Dès lors que la communication mise en œuvre intègre les actions de participation citoyenne, les mentions de la DRIEAT et du dispositif « Particip'Action » seront systématiquement intégrées.

### Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature, ainsi que toutes leurs pièces jointes, sont à déposer en ligne exclusivement sur le site https://ma-demarche-sante.fr/

Outre, le formulaire en ligne à compléter, un dossier complémentaire sous format Word est téléchargeable sur le site de l'ARS pour préciser le niveau de mobilisation en santé environnement de la collectivité territoriale et son expérience en termes d'actions de participation citoyenne.

Le dépôt des candidatures est ouvert à partir du mercredi 24 juillet 2024 jusqu'au lundi 7 octobre 2024 inclus.

Seuls les dossiers dûment complets et reçus via la plateforme Ma-Démarche-Santé avant le lundi 7 octobre 2024 minuit feront l'objet d'une instruction.

#### Instruction des dossiers et notification du résultat

Les dossiers déposés sont soumis à un examen d'un comité de sélection, dont la composition comprendra des agents de l'ARS et de la DRIEAT, et en tant que de besoin d'autres institutions partenaires du PRSE4.

Le comité de sélection se réunira au cours du mois d'octobre et les lauréats de l'appel à projets recevront une notification de l'ARS avec le montant du financement octroyé au plus tard le 15 novembre 2024. Les candidats non retenus recevront également un message les en informant dans les mêmes délais.

La liste des lauréats sera publiée sur le site internet de l'ARS et du PRSE Ile-de-France, après la notification des résultats à l'ensemble des candidats.

#### Conventionnement

Une convention de subvention sera établie entre l'ARS et le porteur du projet, précisant le montant de subvention accordée et les conditions de réalisation de l'action.

#### Contact

Pour toutes questions relatives à l'appel à projets, vous pouvez nous contacter directement par mail à l'adresse suivante : <u>nicolas.herbreteau@ars.sante.fr</u> et copie à <u>ars-idf-se@ars.sante.fr</u>

## **RESSOURCES MOBILISABLES**

- Plan régional santé environnement 4 Île-de-France :
  - o <a href="https://www.ile-de-france.prse.fr/">https://www.ile-de-france.prse.fr/</a>
- Agence régionale de santé :
  - o Projet régional de santé : <a href="https://www.iledefrance.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2023-2028">https://www.iledefrance.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2023-2028</a>
  - Guide d'intervention en prévention et en promotion de la santé :
     <u>https://www.iledefrance.ars.sante.fr/guide-dintervention-en-prevention-et-promotion-de-la-sante-lintention-des-partenaires-2024</u>

#### • ORS Ile-de-France:

- o cartographie du cumul d'expositions environnementales : <a href="https://www.ors-idf.org/cartes-donnees/multi-expositions-environnementales/">https://www.ors-idf.org/cartes-donnees/multi-expositions-environnementales/</a>
- Indicateurs et ressources en santé environnementale (InTerSanté Environnement ): <a href="https://www.ors-idf.org/sante-environnement-en-ile-de-france-indicateurs-et-donnees/">https://www.ors-idf.org/sante-environnement-en-ile-de-france-indicateurs-et-donnees/</a>
- Focus « Les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé : <a href="https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/les-inegalites-territoriales-environnementales-et-sociales-de-sante/">https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/les-inegalites-territoriales-environnementales-et-sociales-de-sante/</a>
- Profils socio-sanitaires <u>: https://www.ors-idf.org/profils-socio-sanitaires-des-communes/</u>
- Agence régionale de biodiversité (ARB) :
  - Santé et biodiversité : <a href="https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/sante-et-biodiversite/">https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/sante-et-biodiversite/</a>
- Agence régionale énergie climat (AREC)
  - Vulnérabilités de l'Île-de-France au effets du changement climatique : <a href="https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/vulnerabilites-de-lile-de-france-aux-effets-du-changement-climatique/">https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/vulnerabilites-de-lile-de-france-aux-effets-du-changement-climatique/</a>

# Annexe 1 : liste des communes d'Île-de-France dont le score environnement et vulnérabilité est supérieur à 37 sur une partie ou la totalité de son territoire

Ablon-sur-Seine	Eaubonne	Mantes-la-Ville	Rungis
Alfortville	Enghien-les-Bains	Marcoussis	Saint-Brice-sous-Forêt
Angerville	Épiais-lès-Louvres	Mary-sur-Marne	Saint-Denis
Antony	Épinay-sur-Seine	Massy	Sainte-Geneviève-des-Bois
Arcueil	Épône	Mauregard	Saint-Gratien
Argenteuil	Éragny	Meaux	Saint-Leu-la-Forêt
Arnouville	Ermont	Meudon	Saint-Mard
Asnières-sur-Seine	Esmans	Mitry-Mory	Saint-Maurice
Athis-Mons	Evry-Courcouronnes	Moissy-Cramayel	Saint-Michel-sur-Orge
Aubergenville	Ézanville	Montereau-Fault-Yonne	Saint-Ouen
Aubervilliers	Fontenay-sous-Bois	Montgeron	Saint-Ouen-l'Aumône
Aulnay-sous-Bois	Franconville	Monthyon	Sannois
Bagneux	Fresnes	Montigny-lès-Cormeilles	Sarcelles
Bagnolet	Gagny	Montmagny	Sartrouville
Barcy	Garges-lès-Gonesse	Montreuil	Savigny-le-Temple
Bezons	Gennevilliers	Montsoult	Savigny-sur-Orge
Bobigny	Gentilly	Morangis	Sevran
Boissy-Saint-Léger	Gonesse	Morigny-Champigny	Soisy-sous-Montmorency
Bondy	Goussainville	Morsang-sur-Orge	Stains
Bonneuil-en-France	Gretz-Armainvilliers	Nanterre	Sucy-en-Brie
Bonneuil-sur-Marne	Groslay	Neuilly-sur-Marne	Survilliers
Bouqueval	Herblay-sur-Seine	Noisy-le-Grand	Thiais
Brie-Comte-Robert	Ivry-sur-Seine	Noisy-le-Sec	Thieux
Bry-sur-Marne	Joinville-le-Pont	Ocquerre	Trappes
Buchelay	La Chapelle-Saint-Sulpice	Orly	Tremblay-en-France
Cannes-Écluse	La Courneuve	Palaiseau	Trilport
Chalautre-la-Petite	La Grande-Paroisse	Pantin	Valenton
Chambry	Lagny-sur-Marne	Paray-Vieille-Poste	Varennes-sur-Seine
Champigny-sur-Marne	Le Blanc-Mesnil	Paris 10e Arrondissement	Vélizy-Villacoublay
Champlan	Le Bourget	Paris 12e Arrondissement	Viarmes
Charenton-le-Pont	Le Mesnil-Amelot	Paris 13e Arrondissement	Vigneux-sur-Seine
Chelles	Le Plessis-Bouchard	Paris 14e Arrondissement	Villebon-sur-Yvette
Chevilly-Larue	Le Thillay	Paris 15e Arrondissement	Villejuif
Chilly-Mazarin	Les Mureaux	Paris 16e Arrondissement	Villemomble
Choisy-le-Roi	Les Ulis	Paris 17e Arrondissement	Villeneuve-la-Garenne
Clichy	Levallois-Perret	Paris 18e Arrondissement	Villeneuve-le-Roi
Coignières	L'Haÿ-les-Roses	Paris 19e Arrondissement	Villeneuve-Saint-Georges
Colombes	L'Île-Saint-Denis	Paris 20e Arrondissement	Villepinte
Compans	Limay	Pierrefitte-sur-Seine	Villetaneuse
Corbeil-Essonnes	Limeil-Brévannes	Poincy	Villiers-le-Bel
Créteil	Lizy-sur-Ourcq	Pomponne	Villiers-sur-Marne
Dammarie-les-Lys	Longjumeau	Ris-Orangis	Viry-Châtillon
Deuil-la-Barre	Longueville	Roissy-en-Brie	Vitry-sur-Seine
Domont	Louvres	Roissy-en-France	Wissous
	Maisons-Alfort	Romainville	VV1330U3
Drancy	Mantes-la-Jolie	Rosny-sous-Bois	
Dugny	ivialites la Julie	Nosity-sous-bots	